



Tony Mentelin <tonymentelin26@gmail.com>

SInistre RGA maison [REDACTED] à NYONS Rapport technique [REDACTED]

24 novembre 2025 à 13:12

A : Tony Mentelin <tonymentelin26@gmail.com>

Bonjour Monsieur MENTELIN,
J'espère que vous allez bien.

Après un certain nombre de relances adressées à la société MMA, il semble que celle-ci soit enfin disposée à rendre en charge le sinistre dont nous avons été victimes au titre de notre maison familiale [REDACTED]
NYONS.

Vous trouverez en annexe le devis établi par la société [REDACTED] pour implantation de micro-pieux permettant de conforter le bâtiment (1ère phase de travaux).

Le cabinet [REDACTED] vient ce 26 novembre à NYONS pour nous faire signer le devis et nous expliquer les travaux futurs (le même expert revient après avoir soutenu que l'origine des dommages provenait d'un mouvement de la charpente...).

Ce résultat n'aurait pas été possible sans votre intervention déterminante dans le dossier.

Je tenais à vous en remercier chaleureusement au nom de ma mère ainsi que moi-même.

J'espérais avoir l'occasion de vous remercier de vive voix autour d'un bon repas à Nyons ou Grenoble si vous étiez amené à venir nous voir à l'occasion, ainsi bien sûr que mon cher ami [REDACTED]

Bien sincèrement,

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

devis [REDACTED] phase 1.pdf
2091K

PROPOSITION COMMERCIALE

N° Devis :

Opération : Habitation [REDACTED] à NYONS (26)

Reprise en sous oeuvre par micropieux de l'ensemble de
l'habitation - Hors dallage - Hors abris en façade arrière -
Première phase

Adresse chantier : 26110 NYONS

26110 NYONS

[REDACTED], le 26/05/2025

Assurance : MMA IARD SA - [REDACTED]

Police :

Expert :

Vos interlocuteurs :

N°	DESIGNATION	QTE	P.U. H.T.	MONTANT
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	1	7 807,00	7 807,00
2	REPRISE EN SOUS-OEUVRE PAR MICROPIEUX	1	127 612,00	127 612,00
3	RIGIDIFICATION DE STRUCTURE	1	6 000,00	6 000,00
4	TRAVAUX ANNEXES	1	15 105,00	15 105,00
TOTAL H.T. €				156 524,00
T.V.A. à 10,00%		10,00%	156 524,00	15 652,40
TOTAL T.T.C. €				172 176,40

T.V.A. : Le taux de T.V.A. appliqué est celui en vigueur à la date d'établissement du devis.

Toute modification sera répercutée sur le prix.

Dans le cas d'une T.V.A. à 10,00% une attestation sera à fournir par le client.

REGLEMENT :

Merci de nous retourner un exemplaire du présent devis daté et signé avec la mention "Bon pour accord".

Relevé Identité Bancaire

Banque	Guichet	Compte	Clé
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
IBAN			
BIC			

Siège social :



Page 5/6

Agence :